

Accueil > Législation et jurisprudence > **Jurisprudence nationale**

Jurisprudence nationale

Belgique

Vous trouverez dans cette section un aperçu des sources de jurisprudence et de leur contenu, ainsi que des renvois aux banques de données correspondantes.

Sites web disponibles

La base de données publique de la jurisprudence belge JUPORTAL existe depuis fin 2017.

La jurisprudence du système JUPORTAL est disponible sur le [moteur de recherche JUPORTAL](#) qui remplace l'ancien moteur de recherche Jure-Juridat depuis novembre 2020.

Une partie de la base de données JUPORTAL peut aussi être consultée via le [moteur de recherche européen ECLI](#), à savoir la jurisprudence des cours et tribunaux suivants:

- la Cour constitutionnelle,
- la Cour de cassation,
- les Cours d'appel,
- les Cours du travail,
- les Tribunaux de première instance,
- les Tribunaux de l'entreprise,
- les Tribunaux du travail.

Suivi des procédures en cours

	Cour suprême	Autres cours
Donne-on de l'information sur :		
L'existence d'un recours?	Oui	Oui
Le fait que la cause soit toujours pendante	Oui	Non
Le résultat d'un recours	Oui	Non
Le caractère irrévocable et définitif d'une décision	Non	Non
Le fait que la procédure puisse se poursuivre devant	Oui	Oui / Non
Une autre juridiction (Cour constitutionnelle...)?	Oui	Oui / Non
La Cour européenne de justice?	Oui / Non	Oui / Non
La Cour européenne des droits de l'homme?		

Règles de publication

	Au niveau national?	Pour les décisions de certaines cours?
Existe-il des règles impératives en matière de publication des décisions de justice ?	Non	Non

Il y a des règles de conduite non contraignantes.

	Cour suprême	Autres cours
Publie-t-on le texte intégral ou une sélection ?	Une sélection	Une sélection
Au cas où on publie une sélection, sur quels critères ?	L'intérêt sociétal et juridique	L'intérêt sociétal et juridique

Dernière mise à jour: 20/07/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.